



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique familiale

Question écrite n° 132526

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les lourdes conséquences financières qui vont peser sur les différents gestionnaires des crèches et structures d'accueil de jeunes enfants en raison de l'application de la circulaire du 29 juin 2011, signée entre la caisse nationale des allocations familiales et l'État relative aux conditions particulières d'application de la prestation de service unique (PSU). Aux termes de ce texte, à partir de janvier 2013, lesdites structures devront en effet fournir gratuitement aux enfants qu'elles accueillent des repas et des produits d'hygiène sans aucune modification de tarifs pour les familles. Ce complément de prestations entraînant des surcoûts importants, tant en raison de l'achat des matériels que du financement des infrastructures nécessaires à leur gestion (cuisines, lieux de stockage...), risque de fragiliser sérieusement notre politique d'accueil de la petite enfance en conduisant à la disparition des lieux les plus petits ou les plus fragiles. Elle lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer quelles mesures pourraient être prises pour remédier à ces difficultés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132526

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2012, page 3460

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)